télécommunication fixe et mobile.

Le service Facture par mail est accessible aux abonnés à la pour la facture papier. téléphonie fixe ou mobile, particuliers personnes physiques ou morales.

Article 1 - Description du service

en remplacement du support papier envoyé par courrier postal : facture téléphonique via l'accès à sa boite mail. c'est la facture par mail.

même présentation et le même contenu que la facture papier. contre un accès ou une attaque de tiers non autorisés. C'est un Elle est disponible à la même date que la facture papier.

Article 2 - Modalités de souscription

Pour bénéficier du service, l'abonné doit avoir accès à Internet et disposer d'une adresse électronique.

L'adresse électronique d'envoi de la facture est choisie par Le service prend effet à la date de souscription. Le premier envoi l'abonné lors de l'ouverture de son contrat facture par mail. de la facture par mail sera effectué à la date qui aurait été celle L'abonné certifie la véracité et l'exactitude des informations de la prochaine facture papier de l'abonné. fournies lors de la souscription ou modification du service. A cet Toutefois, si le délai entre la demande de l'abonné et la prise en que ce soit, ou action émanant de tiers.

Il appartient à l'abonné de signaler à l'OPT-NC toute modification avant l'activation du service. adresse électronique qu'il aura stipulée. L'OPT-NC ne pourra être forme papier par envoi postal. tenu responsable de la non réception des e-mails, pour des raisons extérieures à l'OPT-NC.

Il est donc de la responsabilité de l'abonné de tout mettre en L'abonné peut demander l'arrêt du service à tout moment en oeuvre pour s'assurer de la bonne réception de la facture s'il opte adressant un courrier signé à l'OPT-NC: pour l'expédition électronique. L'OPT-NC ne sera pas tenu d'aviser Pour un client Particulier : transmettre le courrier signé par : l'abonné de la non réception des courriers électroniques.

Article 3 - Conditions tarifaires

Le service est gratuit hors coût des communications Internet qui • Courrier à l'adresse Service Clientèle OPT-NC - BP 40001 sont à la charge de l'abonné selon tarif du mode d'accès qu'il a 98865 NOUMEA CEDEX choisi.

Article 4 - Statut de la facture par mail

La facture par mail est le document légal justificatif de l'appel à • Email à agence-entreprises@opt.nc paiement émis par l'OPT-NC, au même titre que la facture papier. • Fax au 26.77.94 En souscrivant au service facture par mail, l'abonné renonce à • Courrier à l'adresse Agence Entreprises - 9 RUE GALLIENI recevoir la facture sur support papier. Il lui appartient donc d'aller 98841 NOUMEA CEDEX consulter sa facture téléphonique sur son adresse électronique • En le déposant à l'Agence Entreprises. où elle est disponible.

pourra pas prétendre à bénéficier de la présentation de la facture d'émission de la facture, ce qui implique automatiquement le retour par mail. L'abonné peut imprimer sa facture à partir du fichier à l'envoi de factures papier par courrier postal. PDF sur son imprimante. Cette impression n'est pas opposable juridiquement et ne peut constituer un justificatif fiscal. Il appartient à l'abonné de procéder lui-même à son archivage sur le support de son choix. En cas de besoin, l'OPT-NC peut fournir gratuitement

Les présentes conditions spécifiques définissent les conditions un duplicata papier de la dernière facture téléphonique Fixe et de souscription et d'utilisation du service de Facture par mail Mobile. L'abonné devra alors en faire la demande par mail via le des abonnements téléphoniques fixe et mobile. A ce titre, elles site www.opt.nc ou dans l'agence OPT-NC de son choix afin de relèvent des conditions générales d'abonnement au service de la recevoir par mail sur l'adresse stipulée au format électronique. Les règles s'appliquant à la facture par mail sont les mêmes que

Article 5 – Accès aux informations envoyés à l'adresse mail du client

L'abonné reconnaît être seul responsable de l'accès à sa boite L'OPT-NC adresse les factures téléphoniques fixe et mobile au mail. Il désengage la responsabilité de l'OPT-NC en cas de format électronique sur Internet, aux abonnés qui le choisissent, communication ou de modification des informations de sa

L'abonné est informé qu'Internet est un moyen de communication Mise à disposition sous format PDF, la facture par mail a la dont les données transmises ne sont pas protégées efficacement moyen de communication où l'échange d'informations peut être ralenti également ou interrompu par suite d'erreurs de transmission, de déficiences techniques, d'interruptions de surcharge de réseaux.

Article 6 - Activation du service

effet, il garantit l'OPT-NC contre tout dommage de quelque nature compte définitive des diverses inscriptions nécessaires est trop courte, l'OPT-NC adressera à l'abonné une dernière facture papier

de son adresse électronique afin de pouvoir continuer à recevoir En cas de facture nécessitant un contrôle ou des explications sa facture par mail. Si l'abonné ne signale pas sa nouvelle adresse particulières, en cas de rectificatif, l'OPT-NC se réserve par ailleurs électronique, la facture continuera à lui être envoyée à la dernière la possibilité à titre exceptionnel, d'adresser cette facture sous

Article 7 - Fin de service

- Le formulaire de contact sur le site www.opt.nc
- Email à 1000@opt.nc
- Fax au 1001 (numéro gratuit)

Pour un client Professionnel : transmettre le courrier signé par :

- Le formulaire de contact sur le site www.opt.nc

Au cas où l'abonné souhaiterait revenir au format papier, il ne Cette demande doit intervenir au moins 7 jours avant la date

